

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 35 (1950)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de
crédit mutuel (Système Raiffeisen)



Paraît chaque mois.

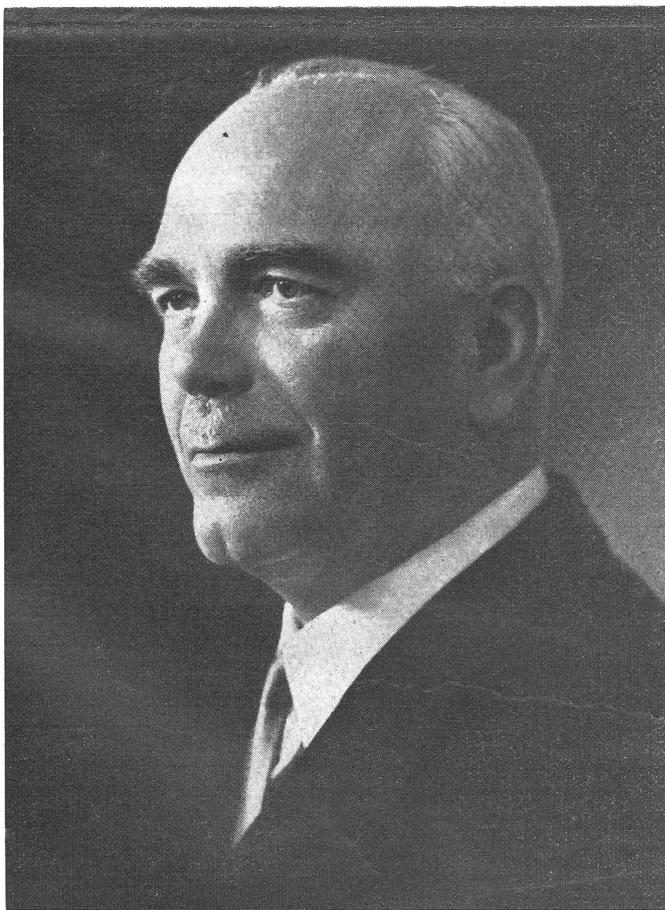
Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 ex.
par centaine de sociétaires) : Fr. 2.50.
Abonnements facultatifs : Fr. 2.—.
Abonnements privés Fr. 3.—

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (H. Serex, sous-directeur) à St-Gall. Tél. (071) 2 73 81.

Impression : Imprimerie Fawer & Favre S. A., à Lausanne

✦ JEAN HEUBERGER

*directeur de l'Office de revision,
secrétaire général de
l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel*



Le 30 juillet peu après midi. Le téléphone sonne. A l'autre bout du fil, une voix brisée nous apprend la pénible nouvelle que la radio et les journaux répandront à travers le pays. Le directeur Heuberger n'est plus. Il vient de succomber, subitement, à l'Hôpital de St-Gall, des suites d'une opération pourtant bénigne, à l'heure où l'on croyait passé le délai du danger immédiat. Stupéfait par la soudaineté et la brutalité de ce malheur, une émotion intense nous étreint. Nous sommes consternés que l'inexorable destin ait pu ainsi trancher subitement l'existence de cet homme avec lequel nous avons le bonheur de collaborer depuis de longues années et que nous avons quitté, encore plein d'optimisme et d'entrain, quelques jours auparavant. De cet homme que les 1500 délégués au récent congrès de Lugano avaient encore vu, entendu et acclamé, débordant de vie et d'enthousiasme, il y a un mois seulement. Le directeur Heuberger n'est plus... La mort qui enlève à sa famille un être aimé, plonge également dans un deuil profond l'Union suisse et le mouvement Raiffeisen tout entier.

Une belle carrière

Issu d'une famille de petit paysan, Jean Heuberger naquit le 11 mars 1890 à Kirchberg, dans le canton de St-Gall. A l'âge de 16 ans, il perdit son père et se trouva seul avec sa mère et une jeune sœur. Ainsi, tout jeune encore, il devait connaître les difficultés de l'existence. Il suivit les écoles primaires de son village natal et fréquenta pendant dix mois un institut linguistique de la Suisse française. En autodidacte, il se voua par la suite à

2. 2 l'étude des problèmes économiques et sociaux et apprit les langues ; il connaissait et parlait nos quatre langues nationales. A 16 ans, il passait avec succès, à Lausanne, l'examen d'admission à la poste. Après un stage d'un an et demi comme assistant, il était nommé fonctionnaire postal et servit l'administration fédérale jusqu'en 1917. Les mobilisations de 1914-18 le mirent en relation avec diverses personnalités du commerce et de la banque, notamment avec le directeur actuel de la Caisse centrale, qui cherchait des collaborateurs pour le service extérieur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Répondant aux sollicitations qui lui furent faites, Jean Heuberger entra au service de cette institution en automne 1917, en qualité de secrétaire général. En 1935, il était nommé directeur de l'Office de revision de l'Union.

Le directeur Heuberger devait remplir avec une haute distinction et un remarquable succès les lourdes tâches qui lui étaient assignées. Il sut imprimer un essor considérable à la coopération rurale sur le plan de l'épargne et du crédit et fut l'un des principaux artisans du remarquable développement de l'Union Raiffeisen suisse.

En 1937, le Conseil fédéral nommait le directeur Heuberger membre du Conseil de banque de la Banque Nationale Suisse et, en 1948, il l'appela également à faire partie du Conseil d'administration du Fonds de l'assurance vieillesse et survivants. Il faisait également partie du comité de direction de la Caisse suisse de garantie financière pour ouvriers agricoles et petits paysans à Brougg, ainsi que du Conseil d'administration de la Coopérative paysanne de cautionnement à St-Gall.

L'homme

Jean Heuberger était un self-man, un autodidacte. Ce qu'il fut et ce qu'il accomplit au cours de sa belle carrière, il le doit à son travail, à la droiture de son caractère, à son esprit d'initiative toujours en alerte. Il avait l'intelligence d'où naissent les idées, la volonté et le talent qui permettent de les réaliser. Il a été toute sa vie un lutteur intrépide ; il avait le courage moral, une grande confiance en soi et un goût inné des responsabilités. Profondément chrétien, patriote ardent, il éprouvait un besoin constant de se dévouer, de se dépenser pour autrui qui allait jusqu'à l'oubli des ménagements qu'il eût dû s'accorder. Il a toujours combattu avec une intelligence subtile et avec un rare esprit de suite les opinions qu'il considérait comme fausses, en dé-

fendant en revanche avec loyauté et sagesse tout ce qu'il considérait comme juste. Il n'était pas de ces hommes qui estiment que leur collaboration à telle organisation détermine ipso facto leur jugement ou les prive du droit de l'exprimer librement. « A nous la peine, au prochain le profit, à Dieu l'honneur », aimait-il à proclamer... Jean Heuberger était un animateur par excellence. Il était d'une nature ouverte et joviale, d'humeur toujours égale et nous ne nous souvenons pas de l'avoir vu déprimé, même au plus fort des difficultés et des épreuves qui ne lui furent pas épargnées non plus. Il avait la sérénité qui fait les grands hommes. C'était toujours un plaisir que d'avoir affaire à lui. Sa franche poignée de main, solide et cordiale, sa courtoisie, lui attiraient spontanément les sympathies ; sa foi rayonnante, son optimisme de bon aloi, son enthousiasme communicatif, son dynamisme entraînaient irrésistiblement tous ceux qui l'entouraient ou qui entraient en contact personnel avec lui. Son bureau était un foyer de chaleur, de vie, un lieu particulièrement humain. Jean Heuberger était avant tout un homme d'action ; il comptait sur l'homme, sur son effort, sa volonté, sur les possibilités qui sont en lui. Il voulait toujours et en toute chose des situations claires et nettes et marchait en tout droit au but. Les trucs de coulisses n'étaient pas dans ses habitudes et il avait en horreur les compromis de toute nature. C'était là une de ses grandes forces et le secret de l'ascendant qu'il exerçait tout autour de lui. Il était un travailleur acharné, à la tâche dix, douze heures et plus par jour et sacrifiant même avec une générosité imprévoyante ses dimanches et ses vacances. Il ne s'accordait aucun délassement, seul le travail comptait pour lui. Nous l'avons vu après des journées harassantes de conférences et d'audiences travailler encore, durant quatre à cinq heures, dans le train qui le ramenait chez lui dans la nuit. Il aimait l'exactitude et était minutieux en toute chose, réclamant toujours l'ordre et la discipline. Jean Heuberger était foncièrement bon, compréhensif et portait toujours une sollicitude particulière aux faibles en cherchant les moyens d'améliorer leurs conditions d'existence. Servir le peuple, la classe rurale était sa préoccupation constante. Il était un adepte fervent de l'initiative privée, de l'effort personnel, de l'aide mutuelle et il considérait que le rôle de l'Etat devait avant tout consister à coordonner ces éléments, à aider les individus à s'affirmer par leurs propres forces. Il était un véritable coopérateur. Il a exposé encore admirable-

ment sa conception à ce sujet dans la dernière conférence qu'il a prononcée au congrès de Lugano, conférence qui restera en quelque sorte comme son testament spirituel. Cet homme d'élite qu'était Jean Heuberger devait tout naturellement s'enthousiasmer pour les idées de Raiffeisen qui répondaient à ses propres convictions et aspirations. La grandeur de Jean Heuberger c'est surtout le don complet de soi à une grande idée. C'est d'avoir voué sa vie à la diffusion des valeurs humaines de liberté, de personnalité, de dignité, de solidarité qu'il considérait comme les soubassements spirituels et moraux nécessaires à la vie économique et sociale.

Le raiffeiseniste

Le mouvement Raiffeisen devait fournir à Jean Heuberger l'occasion de donner la pleine mesure de ses talents, comme il devait aussi lui procurer les plus grandes satisfactions de son existence.

Jean Heuberger entra à l'Union suisse en 1917. Ensuite de l'essor que commençait à prendre le mouvement Raiffeisen dans notre pays et des tâches nouvelles et toujours plus importantes qui incombaient à l'Union, la nécessité se faisait sentir de développer et de perfectionner l'organisation et l'activité du Bureau central. M. l'inspecteur Stadelmann, l'actuel directeur de la Caisse centrale, ne parvenait plus à satisfaire seul aux multiples et écrasantes tâches qui lui incombaient. C'est alors que les Conseils de l'Union décidèrent l'institution d'un secrétariat permanent et firent appel à Jean Heuberger pour occuper le poste ainsi créé de secrétaire de l'Union. La tâche de ce nouveau fonctionnaire fut définie comme suit : revision des Caisses, propagande, conférences, renseignements et informations sur toutes les questions intéressant les Caisses, défense générale des intérêts du mouvement, rédaction de l'organe de l'Union. Plus tard, nommé directeur de l'Office de revision devenue une institution autonome, Jean Heuberger devait encore procéder à l'organisation technique et à la haute surveillance des différents services qui sont incorporés à ce département.

Dans ces différentes fonctions, Jean Heuberger s'avéra d'emblée un véritable raiffeiseniste et put déployer toutes ses qualités d'humaniste, de chef, d'organisateur et d'animateur. Il imprégna au mouvement raiffeisen suisse un essor considérable qu'illustrent de façon expressive les quelques chiffres suivants :

En 1917, il n'y avait que 200 Caisses avec 15 000 membres, 41 000 déposants

d'épargne, 46 millions de francs de bilan et un million de réserves. Aujourd'hui, l'Union Raiffeisen suisse compte 910 Caisses, 92 000 sociétaires, 380 000 déposants d'épargne, 922 millions de francs de bilan et 38 millions de réserve.

La brève énumération que nous avons faite des tâches qui incombaient au directeur Heuberger n'exprime que très imparfaitement ce que fut son œuvre véritable durant les 33 années qu'il a consacrées à l'Union. Ce qu'elle ne saurait dire surtout, c'est l'esprit dont il a su animer son activité.

Le directeur Heuberger a été sa vie durant un pionnier, *un véritable apôtre de la cause du mutualisme sur le plan de l'épargne et du crédit rural*. Il a travaillé pour elle inlassablement, avec un dévouement exemplaire, en première ligne et dans une situation particulière exposée. Il plaçait très haut l'idéal de nos institutions, auxquelles il attribuait une importante mission non seulement économique mais encore et surtout sociale et morale. Il proclamait souvent : « Pourquoi fondons-nous nos Caisses Raiffeisen ? Pour favoriser l'épargne populaire et pouvoir distribuer un crédit rationnel et avantageux à la population rurale. Certes ! Mais ce n'est là qu'un moyen d'atteindre un but plus élevé : former partout des hommes de caractère et de volonté, des hommes comptant sur eux-mêmes et non sur l'Etat, des hommes conscients de leurs responsabilités vis-à-vis de la famille et vis-à-vis de la collectivité. » Il ne s'est toutefois jamais égaré dans des idéologies irréalisables. Il avait constamment les deux pieds sur terre et luttait de toutes ses forces et de toute son énergie pour les choses tangibles.

Le directeur Heuberger a été un *animateur* par excellence. Par son enthousiasme communicatif, sa foi et sa conviction, il entraînait irrésistiblement les masses. On était emporté par le dynamisme dont il était doué. Par la parole et par la plume il s'est dépensé, multiplié pour vulgariser les idées de Raiffeisen dans notre pays. Orateur d'une éloquence chaude, persuasive, sachant toujours se mettre à la portée de ses auditeurs aussi bien dans les petites réunions que dans les grandes assemblées et manifestations, ses succès comme propagandiste et défenseur de la cause du paysan et des classes moyennes sont particulièrement remarquables. En pèlerin, il parcourait les différentes régions du pays, parlait à leurs habitants le langage de leur langue maternelle ; il leur infusait le sentiment de la solidarité, de l'initiative, de la coopération. Il fit ainsi des centaines et des cen-

taines de conférences lors de séances d'orientation, d'assemblées de Caisses et de Fédérations ou lors des Congrès suisses.

Comme rédacteur en chef de l'organe en langue allemande de l'Union, le *Raiffeisenbote*, il eut également l'occasion de faire valoir ses talents de publiciste incisif. Ses articles sur les problèmes du jour, tout comme ses études fouillées sur la doctrine raiffeiseniste, étaient particulièrement lus et appréciés. Auteur également d'un grand nombre d'articles publiés par la presse et de plusieurs brochures, il a activement contribué à éclairer objective-

recontraient des difficultés.

Le directeur Heuberger a toujours porté une sollicitude spéciale aux minorités linguistiques. Il désirait la fraternité et la collaboration sincères entre les Confédérés de races, de langues et de confessions différentes. On trouvait une manifestation particulière de cet ardent désir lors des Congrès suisses, dont il faisait de véritables démonstrations de sain patriotisme et d'union confédérale. Les Suisses romands, notamment, possédaient en lui un ami sincère qui faisait preuve en toutes circonstances d'une large compréhens-



Le directeur Heuberger sur son lit funèbre.

ment le public sur les problèmes les plus divers touchant au crédit rural et au mouvement Raiffeisen.

Le directeur Heuberger fut surtout un réalisateur, un constructeur. Dès son entrée à l'Union, son premier soin fut d'effectuer une révision des Caisses affiliées pour apprendre à les bien connaître, ainsi que leurs dirigeants. Il visita la plupart des Caisses, jusque dans les vallées les plus reculées du Valais, des Grisons ou du Jura. Il put ainsi se rendre compte des conditions de vie, des besoins véritables des paysans des diverses régions du pays. Il apprit à connaître les différentes mentalités, les qualités, les faiblesses aussi de notre population. Le contact constant avec la campagne fut toujours pour lui une joie particulière, et durant ces dernières années encore, il se plaisait à quitter un jour son bureau directorial pour aller, en simple reviseur, visiter une Caisse jusque dans la montagne, s'entretenant avec ses dirigeants et prenant part souvent à une assemblée des sociétaires.

Innombrables sont les Caisses qui eurent ainsi le bonheur de bénéficier de ses encouragements, de ses toujours bienveillants conseils, de son aide lorsqu'elles

mission pour leurs aspirations et leurs besoins particuliers. L'effort qu'il faisait pour s'approcher d'eux, notamment en participant régulièrement aux assemblées des fédérations cantonales, le faisait particulièrement apprécier et estimer. C'est pour une bonne part grâce à lui que la Suisse romande occupe une place convenable au sein de notre Association nationale.

La tâche de secrétaire général de l'Union n'était pas une sinécure. Il fallait répondre à des demandes de renseignements nombreuses, donner d'innombrables conférences, la plupart du temps le dimanche, documenter les Caisses par circulaires, préparer les séances des organes centraux et les congrès de l'Union. D'autre part, l'Union étant toujours plus consultée sur les questions concernant le crédit rural, particulièrement lors de l'élaboration de lois et arrêtés, tant sur le domaine cantonal que fédéral, le secrétaire de l'Union devait procéder à nombre d'études, présenter des rapports et participer aux commissions d'experts dont il était appelé à faire partie.

Comme directeur de l'Office de révision devenue autonome en 1934, le di-

recteur Heuberger s'occupa surtout de l'organisation technique et du développement de différents services qu'il incorpora à ce département (service des fournitures, service du contentieux, etc.). Pleinement conscient de l'importance de la revision professionnelle pour les Caisses affiliées et pour l'Union, il voua une grande attention au bon fonctionnement de ce service et à la formation de réviseurs aptes à bien remplir la délicate tâche qui leur incombe. Il a travaillé ainsi pour l'avenir. On doit également à l'initiative du directeur Heuberger la fondation, en 1942, de la Coopérative de cautionnement et, en 1946, de la Caisse d'allocations familiales de l'Union.

Cette activité multiple devait permettre au directeur Heuberger de déployer ses qualités d'organisateur, d'animateur et de pilote avisé. Il conduisit d'une main ferme la barque de l'Union au travers de multiples récifs. *Un de ses grands mérites est d'avoir toujours été un gardien fidèle et attentif de l'idée Raiffeisen dans sa conception la plus pure et la plus noble.* Il était impitoyable et conséquent dans la défense des principes fondamentaux. Il les rappelait à toute occasion ; et n'admettait jamais de compromis à leur sujet. Il le faisait parce qu'il était convaincu de leur haute valeur économique, sociale et éthique. Il réclamait de chacun une discipline stricte dans les grandes et dans les petites choses parce qu'il savait qu'elle seule inspire, ordonne, magnifie les multiples efforts individuels dans un irrésistible effort collectif d'émancipation et de progrès matériel et moral.

Avec un courage inébranlable, il intervenait également partout pour la cause et défendit toujours avec vigilance les droits des Caisses contre tout traitement injuste par l'Etat et contre les attaques de ses adversaires. Et si le mouvement Raiffeisen est aujourd'hui sain, robuste et prospère, dans son esprit et dans sa matière, s'il est partout officiellement reconnu, s'il est devenu l'objet de la considération des autorités et du public, le mérite en revient pour une bonne part au directeur Heuberger.

Pour son personnel, dont il exigeait beaucoup, le directeur Heuberger a également toujours été un chef humain et bon.

Qu'il est beau de laisser en quittant cette terre l'empreinte de ses pas sur la route du bien. D'y avoir fait briller le rayon de lumière Qui doit servir à tous de guide et de soutien.

Le directeur Heuberger a quitté cette terre pour un monde meilleur. Mais son esprit continuera à vivre tant que brillera dans nos cœurs l'étincelle que nous a

transmise le feu de son âme. Suivre son lumineux exemple dans le sillon qu'il a tracé en restant toujours fidèles aux principes de Raiffeisen sera la meilleure façon d'honorer sa mémoire.

Les obsèques du directeur Heuberger

L'importance et l'ampleur de la vie et de l'œuvre du directeur Heuberger se sont également particulièrement exprimées lors de ses obsèques. La cérémonie funèbre, qui se déroula au cimetière de St-Gall, dans un décor impressionnant, fut particulièrement émouvante. De nombreuses couronnes, des fleurs à profusion témoignaient de la grande estime et de l'affection dont jouissait le défunt. Une foule considérable était présente, composée d'amis de près et de loin, des membres des Conseils, de la Direction et du personnel de l'Union, des délégations des fédérations cantonales et de Caisses Raiffeisen de la Suisse entière. On notait également dans l'assistance les représentants des autorités de la Banque Nationale Suisse, de la Commission fédérale des banques, de l'administration du Fonds de l'A.V.S., de nombreux instituts bancaires et fédérations agricoles.

M. l'abbé Küng, révérend curé, apporta aux affligés les consolations de l'Eglise ; il fit l'éloge du défunt et évoqua le croyant convaincu et fidèle à sa foi, qui fut un exemple de droiture, de justice, d'amour de Dieu et du prochain.

M. le conseiller national Eugster, président du Conseil d'administration de l'Union, fit ressortir la forte personnalité du défunt et montra ce qu'il fut pour le mouvement Raiffeisen suisse dont il avait fait son œuvre de vie. Ses 33 ans d'activité à l'Union ont été un véritable apostolat en faveur de l'idéal de Raiffeisen. Son optimisme, sa conviction qu'il répandait autour de lui, sa foi dans la cause qu'il animait et défendait étaient conquérants. Il a donné l'exemple de la discipline, de la probité et du dévouement. Il eut le privilège de poursuivre

son œuvre jusqu'à son dernier jour. Il a trouvé le repos que de son vivant il n'a jamais songé à s'accorder. La communauté Raiffeisen suisse saura honorer sa mémoire en suivant les exemples qu'il a prodigués durant sa magnifique carrière trop tôt interrompue.

M. le professeur Dr Laur parla ensuite avec émotion comme ami personnel du défunt et au nom de l'Union suisse des paysans. Il honora particulièrement dans le directeur Heuberger le disciple ardent de Raiffeisen qui a fait valoir et fructifier dans notre pays l'œuvre économique et éthique du grand philanthrope et chrétien. En défendant la cause de la classe paysanne, il a bien mérité du peuple et de la patrie suisses.

M. le vice-directeur Egger se fit ensuite l'interprète des collaborateurs immédiats du défunt et du personnel de l'Union et adressa au cher disparu un suprême adieu. Le directeur Heuberger était un chef dans toute l'acception du terme, un exemple de droiture, de travail et de dévouement. Tous ceux qui eurent le privilège de travailler sous ses ordres gardent de lui un souvenir lumineux et reconnaissant et sauront honorer sa mémoire en portant toujours bien haut, à l'avenir encore, le flambeau raiffeiseniste.

Puis on entendit deux chants et l'assistance accompagna le directeur Heuberger à sa dernière demeure.

* * *

Le mouvement Raiffeisen vient de subir une perte particulièrement sensible. D'innombrables marques de sympathie et d'attachement sont parvenues à cette occasion à l'Union de toutes les régions du pays et de tous les milieux de la population. Nous exprimons notre profonde reconnaissance à tous ceux qui par leur présence, leurs messages, fleurs, couronnes, messes et dons aux œuvres de charité, ont pris part à ce grand deuil. Nous remercions également tous ceux qui dans les vallées et villages les plus reculés de notre pays ont accordé une pieuse pensée au cher disparu.

Sx.

50 ans de Raiffeisenisme en Suisse

conférence

prononcée par M. J. Heuberger, directeur, à l'assemblée des délégués de l'Union Raiffeisen suisse, le 26 juin 1950, à Lugano.

Il y a eu 50 ans, le 1er janvier dernier, que s'est constituée, dans le petit village thurgovien de Bichelsee, la pre-

mière Caisse Raiffeisen suisse, assurant ainsi la pénétration définitive dans notre pays d'une grande idée sociale qui aujourd'hui a conquis tout l'univers. Né des aspirations et de la volonté populaires, fondé sur la solidarité, la responsabilité personnelle et l'entraide des économiquement faibles, le mouvement Raiffeisen suisse a parcouru une première impor-

tante étape de son existence. Comme nous aurons encore l'occasion, dans 3 ans, lors du cinquantenaire de l'Union suisse, de faire un historique complet, nous nous bornerons aujourd'hui à esquisser seulement l'œuvre accomplie au cours de ce premier demi-siècle.

50 ans de Raiffeisenisme en Suisse!

50 années au cours desquelles s'est édiflée et développée, grâce à un labeur persévérant et désintéressé, sans aucune aide de l'Etat, une grande œuvre d'importance non seulement économique, mais encore sociale et éthique, une œuvre qui a exercé une action chrétienne et patriotique des plus fécondes, à une époque particulièrement riche en perturbations politiques, sociales et économiques.

La société et l'économie modernes connaissent deux leviers prépondérants de développement et de progrès : *l'initiative et l'effort personnels* d'une part, et *l'aide de l'Etat d'autre part*. L'un et l'autre sont nécessaires. Mais le premier élément doit avoir le pas sur le second. L'initiative et l'effort personnels sont des leviers de progrès dans la liberté. En revanche, le recours exagéré à l'aide de l'Etat peut avoir de lourdes conséquences pour la société et la nation. « Il n'y a rien de plus pernicieux que de croire à la toute-puissance de l'Etat-Providence », proclamait déjà le conseiller fédéral Schulthess à l'issue de la première guerre mondiale en considération des prestations toujours plus considérables qui étaient, alors déjà, exigées de l'Etat. La justesse de cet axiome ressort à l'évidence si l'on considère les difficultés que cause la restauration des nations éprouvées par les deux guerres mondiales.

Vivre au crochet de l'Etat auquel on refuse par ailleurs les moyens nécessaires, est de plus en plus à l'ordre du jour. Le goût au travail s'affaiblit, les énergies s'estompent, le cahos politique et économique s'accroît. Une réaction, une révolution s'imposent ici. L'homme n'obtiendra le salut et le véritable bonheur que par la complète mise en valeur des talents et des forces que Dieu lui a données. L'effort personnel, l'entraide, la véritable coopération sont les forces motrices de la résistance, de l'émancipation et du progrès des économiquement faibles, les seules capables de leur assurer une place au soleil.

Notre pays n'a pas de colonies ; son sous-sol ne contient pas de riches minerais ; c'est par son esprit d'entreprise et son intensité de travail qu'il s'est toujours affirmé dans le monde et que sa population connaît un standard de vie supé-

rieur à celui des autres pays. Néanmoins, chez nous aussi, on s'est mis à crier au secours à la plus petite difficulté, à demander en toute circonstance aide et protection à l'Etat. Ce courant a pris une telle envergure que même les parlementaires les plus étatistes s'en épouvantent et réclament une compression de certaines subventions et actions de secours nées spécialement de la guerre. De son côté, le peuple encourage cette politique, en refusant de plus en plus à l'Etat les moyens qu'il sollicite. En remettant davantage en honneur l'initiative privée, non seulement on décongestionnera le budget de l'Etat, mais on stimulera de nouveau les énergies individuelles, et on revalorisera les deux cellules vitales de la société et de la nation : la famille et la commune.

C'est de l'esprit de famille, de l'amour du prochain, que naît le vrai sentiment communautaire qui permet une collaboration harmonieuse et féconde au sein de la commune. Si la famille est, au sens chrétien, le stimulant du développement spirituel et économique de l'homme, la commune est, elle, l'élément fondamental de progrès d'un Etat sain et robuste. C'est la commune — pas le district, ni même le canton — qui est force vitale de l'Etat fédératif. C'est dans la commune que se manifestent au premier degré l'esprit civique, la justice et l'équité politique, la bonne administration des affaires publiques. Prenons garde de ravaler la commune au rôle de simple organe administratif, de simple exécutif d'un pouvoir central autoritaire. La commune doit être au contraire à la base de la nation, la cellule vitale et responsable, le stimulant des forces créatrices, de l'ordre et de la discipline volontaires, de l'amour du prochain et de la véritable collaboration communautaire. Des familles saines, fondées sur la religion, et des communes saines, animées d'un bon et harmonieux esprit de collaboration, donneront des cantons robustes, une Confédération helvétique belle et digne, soutenue par un peuple fort, résistant, conscient non seulement de ses droits, mais encore de ses devoirs et de ses responsabilités.

Ce qui vaut pour la famille et la commune en général, vaut doublement pour la famille et le village ruraux. La famille paysanne, la population rurale ne constituent-elles pas, à proprement parler, la fontaine de Jouvence de la nation ? La famille paysanne, la commune rurale resteront toujours le ferment de vie, de stabilité, de durée de la nation.

* * *

Promouvoir le bien commun dans le cadre de la famille et de la commune en donnant la possibilité aux économiquement faibles et aux déshérités d'améliorer leur situation par la mise en valeur de l'effort personnel et de l'entraide a été le but que s'est assigné le philanthrope Frédéric-Guillaume Raiffeisen. Cet objectif a été celui de son disciple, le curé Traber, le pionnier raiffeiseniste suisse.

Pour atteindre ce but, Raiffeisen et Traber ont organisé la coopération dans l'important domaine de l'épargne et du crédit, en lui assignant les missions suivantes :

1. Amélioration des conditions d'existence des individus, afin d'élever la situation matérielle, sociale et morale de la population de la commune rurale.
2. Mise en valeur des énergies latentes de la population et du sol.
3. Accès au crédit des plus petits éléments populaires, s'ils sont dignes, capables et travailleurs.
4. Emancipation financière des classes rurales, moyenne et ouvrière.
5. Renforcement de l'autonomie de la commune et, par elle, de l'Etat fédératif.

Tel était, et tel est encore aujourd'hui, le programme d'action raiffeiseniste.

Ce programme n'est pas resté lettre morte, mais a été effectivement réalisé.

Le mouvement coopératif d'épargne et de crédit rural que Raiffeisen a conçu et lancé, il y a 100 ans, pour venir en aide à la population rurale qui lui tenait tant à cœur, a conquis aujourd'hui tout l'univers. On évalue présentement à plus de 130 000 le nombre des coopératives de crédit administrées selon la formule de Raiffeisen ; c'est, par le nombre, le groupe de coopératives le plus important du monde entier. Elles ont survécu partout aux deux guerres mondiales et les jeunes Etats d'Europe et d'outre-mer voient tous aujourd'hui dans ces institutions d'entraide et d'autofinancement un moyen de réaliser un progrès économique en améliorant les conditions d'existence de la population.

Le conseiller d'Etat bernois E. de Steiger propagea les idées de Raiffeisen en Suisse déjà vers 1886. Toutefois, ce n'est que le 1er janvier 1900 qu'un modeste curé de campagne épris des questions sociales, J.-E. Traber, appuyé par 46 courageux citoyens, constitua dans le village de Bichelsee, dans le canton de Thurgovie, la première Caisse Raiffeisen suisse. Grand émoi alors dans le monde bancaire : Comment, des paysans, des petits artisans et de simples ouvriers prétendent

s'instituer banquiers, se substituer aux professionnels de la finance? Chose inconcevable, folle entreprise, qui va causer de sérieux déboires à l'initiateur... Beaucoup de méfiance aussi même de la part des milieux paysans. On prédisait à ce mouvement novateur une existence éphémère et même un effondrement retentissant. Mais le courage, la confiance en soi, la persévérance, la solidarité agissante triompheront de tous les obstacles. Il y a dans la population rurale des trésors de talents et de forces qui ne demandent qu'à être découverts et mis en valeur. Et la divine Providence protégera cette œuvre naissante, destinée à libérer le petit et le faible des égoïstes et des matérialistes, cette œuvre qui donnera à l'argent son vrai but: servir la population rurale et lui conserver les fruits de son dur labeur. Lentement d'abord, puis plus rapidement ensuite, toujours sûrement, le mouvement progressa. Et aujourd'hui, après 50 ans de travail, nous avons 900 Caisses locales Raiffeisen, toutes saines et prospères, groupant 92 000 sociétaires et 380 000 déposants d'épargne. Un bon tiers des communes rurales du pays possèdent déjà leur propre coopérative d'épargne et de crédit. Et nous caressons l'espoir que, dans 3 ans, nous pourrions commémorer le cinquantenaire de l'Union avec 1000 Caisses et 100 000 sociétaires.

Le 1er janvier 1900 a été confié à la première Caisse le premier franc de dépôt. Aujourd'hui les 900 Caisses disposent de près de 900 millions de francs de dépôts, avec près de 40 millions de réserves. 96 000 prêts et crédits, pour plus de 750 millions de francs, sont effectués aux sociétaires à des conditions favorables. Et, en plus de cela, les Caisses disposent encore d'une réserve de fonds disponibles de 160 millions à leur Caisse centrale.

Cinq décennies ont suffi à la paysannerie suisse pour édifier une organisation d'autofinancement indépendante, absolument libre de toute tutelle ou influences bancaires ou politiques. Gérées par des profanes en matière de banque et de haute finance, mais gérées avec un sentiment élevé de responsabilité, les Caisses Raiffeisen ont offert une étonnante résistance aux répercussions des crises et des guerres qui ont été fatales à tant d'établissements financiers. Jamais encore une Caisse Raiffeisen n'a fait perdre un sou à ses déposants et jamais encore la responsabilité des sociétaires n'a dû être mise à contribution. L'Union Raiffeisen suisse avec ses 900 Caisses affiliées constitue le seul groupe d'établissements financiers du pays qui jamais encore n'a enregistré

de faillite ou d'assainissement. La population rurale a ainsi démontré de manière évidente qu'elle était absolument capable de gérer elle-même son épargne et son crédit. Par leur comportement et leurs réalisations, les Caisses Raiffeisen ont conquis la considération des autorités; petit à petit la méfiance que celles-ci témoignaient à leur égard a fait place à la confiance, et, aujourd'hui, la plupart des cantons les autorisent à recevoir en dépôt les deniers pupillaires.

* * *

Voyons maintenant quels sont les fruits de l'action raiffeiseniste?

Les profits matériels et les avantages d'ordre social et moral procurés ne s'expriment pas par des statistiques. Mais si l'on essaie de traduire en francs le gain réalisé sur les taux, le gain qui résulte du fait que chacun peut traiter ses affaires financières sur place, aux heures qui lui conviennent, sans frais de déplacement et sans pertes de temps et si l'on tient compte aussi du fait que les Caisses ont récupéré des millions de francs de petite épargne qui, sans elles, seraient restés improductifs, on peut évaluer à 50 millions au bas mot les bénéfices matériels réalisés par les clients (créanciers et débiteurs) des Caisses Raiffeisen. Et si l'on ajoute encore à cela le produit des réserves qui travaillent et payent les impôts sur place, ainsi que les salaires des caissiers, les avantages matériels procurés par les Caisses Raiffeisen au cours des 50 dernières années atteignent certainement une centaine de millions de francs. D'autre part, il convient de ne pas mésestimer non plus le rôle important de régulateur des taux d'intérêts et des conditions bancaires qu'ont joué les Caisses Raiffeisen, dont ont profité largement non seulement les adhérents des Caisses mais encore ceux qui ont cru devoir rester à l'écart et combattre même le mouvement. Si les plaintes justifiées relatives aux taux débiteurs bancaires excessifs ont disparu au cours des six à huit derniers lustres, on le doit certainement pour une bonne part à l'existence des Caisses Raiffeisen. Celles-ci font-elles de la concurrence aux banques et portent-elles préjudice aux intérêts capitalistes établis? Malgré leur développement réjouissant, les Caisses Raiffeisen ne détiennent que le 4% seulement des fonds confiés aux établissements de crédit du pays. Ceci montre qu'elles restent des institutions d'autodéfense des petites gens et on ne saurait prétendre qu'elles gênent, voire même qu'elles portent préjudice aux autres sérieux établissements bancaires du pays.

En faisant bénéficier les économiquement faibles de nos campagnes d'un crédit didactique, rationnel et avantageux, et en les libérant ainsi souvent de l'exploitation usuraire de certaines officines de crédit, les Caisses Raiffeisen leur ont apporté l'indépendance financière et leur ont permis souvent de mettre pleinement en valeur leurs forces et leurs talents et de devenir des membres utiles de la société.

Il y a là seulement une admirable confirmation de la valeur de l'idée mutualiste! Le fait que les Caisses ont accordé à ce jour plus de 30 000 petits crédits d'exploitation documente la sollicitude que les Caisses Raiffeisen témoignent au petit crédit. Cet important problème économique et social, qui préoccupe aujourd'hui particulièrement les villes, est ainsi heureusement résolu à la campagne.

Les Caisses Raiffeisen ont partout heureusement contribué au développement du sens de l'économie et de l'épargne. Dans un grand nombre de villages, spécialement dans les vallées éloignées des montagnes, elles ont diffusé le livret d'épargne et initié le peuple au maniement de l'argent et du crédit. Elles ont inculqué l'esprit d'ordre, de discipline et de ponctualité et exercé ainsi également une heureuse influence sur les autres associations et coopératives locales. Les assemblées générales annuelles ont contribué également à renforcer la solidarité au village, la compréhension des besoins réciproques, l'harmonie et l'esprit d'initiative; elles ont joué ainsi un rôle éducatif important, élevé le niveau culturel et renforcé l'autonomie de la commune.

* * *

Tous ces résultats, qui sont vraiment dignes de procurer une légitime satisfaction à tous les collaborateurs, adeptes et amis des Caisses Raiffeisen, on les doit notamment aux circonstances suivantes:

1. Tout d'abord au sens social et à la clairvoyance du pionnier Traber, ainsi qu'au courage des 46 citoyens qui ont permis à l'époque la réalisation de sa généreuse initiative. Dans 3 ans, à l'occasion de son jubilé, l'Union se propose de rendre un spécial et digne hommage à la mémoire de notre grand pionnier.
2. Ces succès, nous les devons ensuite à l'harmonieuse collaboration des habitants de nos villages, qui ont compris qu'ils étaient capables d'améliorer eux-mêmes leur sort en mettant en valeur les vertus ancestrales de travail et d'épargne, de solidarité et d'entraide, vertus qui ont fait de tout temps la force de la classe paysanne.

3. Ces succès, nous les devons encore à l'administration sérieuse, selon les principes éprouvés du système Raiffeisen, dont les plus importants sont la circonscription d'activité limitée à la commune et la fonction gratuite des organes dirigeants.
4. Ces succès, nous les devons également à l'organisation et, notamment, à la revision professionnelle appropriée. Ce que la loi fédérale sur les banques a introduit en 1934 pour tous les établissements de banque, c'est-à-dire la revision fiduciaire obligatoire, les Caisses Raiffeisen la connaissaient déjà dès le début et elles sont certainement redevables à cette institution de n'avoir jamais enregistré de défaillance et préservé les déposants de toute perte.
5. Ces succès, nous les devons aussi au bon esprit de collaboration qui règne dans les Caisses locales, dans les fédérations cantonales et en particulier dans l'Union suisse, collaboration qui permet à 90 000 citoyens de races, de langues, de confessions, de classes sociales, d'opinions politiques différentes d'œuvrer ensemble, de servir l'homme, la communauté villageoise, le pays tout entier.
6. Ces succès, nous les devons enfin à quelques éminentes personnalités. Alors que les milieux dirigeants de notre pays n'ont souvent pas témoigné une sympathie sincère à notre mouvement toujours jaloux de sa liberté et exempt de toute attache politique ou confessionnelle, l'Union suisse des paysans, en revanche, et tout particulièrement celui qui a été pendant 40 années son chef éminent, le Dr Laur, ont toujours été d'ardents protagonistes de la cause raiffeiseniste.

Mais ces éléments conjugués eussent été impuissants à rendre et maintenir notre œuvre saine et prospère si Dieu ne l'avait pas manifestement protégée et bénie. Grâce lui en soient rendues !

* * *

Le mouvement Raiffeisen suisse commémore son cinquantenaire absolument sain de constitution et d'esprit, remarquable de jeunesse et de vitalité. En dépit de la méfiance, des hostilités ouvertes ou occultes, des obstructions de toutes sortes, il poursuit irrésistiblement son ascension. Par leurs réalisations et leurs performances toujours plus considérables, les Caisses Raiffeisen ont justifié leur raison d'être et conquis leur place dans la structure financière du pays.

Ne caressant aucune ambition politique, rejetant le collectivisme intégral, le raiffeisenisme suisse ne vise qu'au déve-

loppement de la personnalité et des petites unités individualistes; fondé sur nos constantes historiques et sur des principes éthiques éprouvés, il personnifie la coopération dans sa forme la plus pure, telle qu'elle doit être conçue dans notre pays.

Pratiquant une politique qui veut les entreprises contrôlées, responsables, à l'échelle de l'homme, une politique qui veut une Suisse économique fédéraliste comme elle l'est politiquement, les Caisses Raiffeisen luttent efficacement contre la centralisation à outrance et la concentration des puissances financières anonymes ou étatistes.

L'œuvre du passé autorise la foi en l'avenir. Mais la collaboration de toutes les bonnes volontés, de toutes les énergies restera nécessaire pour maintenir et développer encore ce qui a été déjà édifié, cela en respectant toujours jalousement les principes éprouvés de Raiffeisen, les principes de la véritable coopération.

A l'occasion du jubilé de 25 ans d'existence de l'Union, notre grand maître Traber exhortait déjà les raiffeisenistes à poursuivre l'œuvre commencée en restant fidèles à l'idéal de Raiffeisen et leur donnait une consigne qui, aujourd'hui encore, n'a rien perdu de sa valeur :

« Nos organisations Raiffeisen, disait-il, ne sont pas vues de bon œil par tout le monde, pas même, ici et là par l'Etat, comme nous le prouve une expérience déjà longue. Mais cette attitude ne saurait les tuer. Il n'y a en effet que deux choses qui puissent consacrer leur anéantissement :

1. Le suicide, si elles s'éloignaient de leurs magnifiques principes, bâtis sur la loi éternelle de l'amour de Dieu et du prochain.
2. La force brutale, si nous devons subir le communisme russe, qui opprime tous les droits et foule aux pieds toutes les initiatives privées, ce dont Dieu nous garde. »

Nous sommes tranquilles en ce qui concerne le premier de ces dangers. En adoptant, il y a deux ans, des statuts révisés, consacrant à nouveau, accentuant même dans ses définitions, le contenu spirituel, la valeur éthique de l'idée de Raiffeisen, les Caisses ont prouvé qu'elles entendaient rester fidèles à elles-mêmes. Quant au second danger, celui du communisme soviétique, plaise à Dieu de nous en préserver; nous l'écarterons aussi si nous conservons le bon esprit suisse.

Il m'incombe également d'exprimer des remerciements. Notre pieuse reconnaissance va tout d'abord à Dieu, qui a

si manifestement protégé notre œuvre. Notre souvenir reconnaissant va ensuite à la mémoire de notre pionnier et maître, le curé Traber, qui repose à l'ombre de sa petite église de Bichelsee, ainsi qu'à tous les vaillants pionniers de la première heure qui se sont inspirés des beaux vers du poète :

Vivre en soi ce n'est rien, il faut vivre
[en autrui,
A qui puis-je être utile, agréable, aujourd'hui ?
Voilà chaque matin ce qu'il faut se dire ;
Et le soir, quand des cieux la clarté se
[retire,
Heureux à qui son cœur tout bas a

[répondu :
Ce jour qui va finir, je ne l'ai pas perdu.
Grâce à mes soins, j'ai vu sur une face
[humaine
La trace d'un plaisir et l'oubli d'une peine.

Je remercie aussi tous les raiffeisenistes, les zélés caissiers et les dévoués membres des organes dirigeants des Caisses locales qui œuvrent dans la Suisse entière, avec désintéressement et ardeur, à la réalisation toujours intégrale des principes raiffeisenistes.

Je remercie aussi les comités des Fédérations cantonales et leurs présidents, et tout particulièrement les personnes qui ont siégé ou qui siègent encore dans les organes de l'Union. Ma gratitude va aussi au personnel de l'Union et surtout à M. le directeur Stadelmann, qui pilote adroitement, depuis 38 ans déjà, notre caisse centrale.

Comme beaucoup d'autres grandes œuvres actuelles, le mouvement Raiffeisen ne doit pas sa naissance à un technicien subtil, mais à un idéaliste intrépide que l'amour du peuple et le désir de lui venir en aide ont lancé dans une entreprise novatrice, et qui a su l'imposer envers et contre tout. Pour que l'œuvre prospère, il a fallu alors ensuite l'Union des Caisses avec une direction professionnelle compétente qui, en alliant adroitement l'idéalisme à un sain réalisme, a créé les bases financières et le climat propre à son épanouissement.

* * *

Semblables aux hommes du Rutli, les 46 fondateurs de la Caisse de Bichelsee ont, eux aussi, il y a 50 ans, prêté en quelque sorte un serment d'assistance mutuelle. Confiant en Dieu et en leurs propres forces, ils ont forgé une alliance destinée à les protéger, eux, leurs familles, leurs villages, dans la dure lutte pour l'existence, une alliance sacrée pour le bien commun. 50 années de labeur per-

sévérant, accompli souvent dans des conditions difficiles et au prix de sacrifices inouïs sont derrière nous. 50 années de succès aussi. Les Caisses Raiffeisen sont devenues pour une bonne partie de la population rurale des dispensatrices de forces constructives et de bienfaits. Nées de la volonté populaire, elles constituent la fierté, la joie de nos villages; elles sont souvent la perle-mère de la couronne des organisations d'utilité publique de nos communautés rurales.

L'œuvre économique et sociale édiflée avec amour et persévérance au cours de ce demi-siècle constitue pour nous un bien sacré, un trésor sur lequel nous veillerons jalousement, que nous continuerons à faire fructifier et que nous transmettrons comme précieux héritage aux générations futures. « Etre libre et servir » est la devise raiffeiseniste. Libre pour bien servir notre vaillante population rurale, notre pays, notre chère patrie suisse.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

Le marché de l'argent reste extrêmement liquide et les capitaux sont toujours abondants. Les avoirs en compte de virement (sans intérêt) à la Banque nationale se montent toujours à plus de 2 milliards 200 millions de francs. La baisse en bourse de nombreux titres, résultant de l'inquiétude provoquée par les événements de Corée, s'est atténuée, et le rendement des titres fédéraux dits témoins est redescendue à 2,41 %. A fin juin, le taux moyen des obligations de caisse était de 2,28 % chez les grandes banques et de 2,55 % chez les banques cantonales prépondérantes, contre 2,58 % respectivement 2,70 % au 31 décembre dernier. Durant cette même période, le taux moyen de l'épargne des établissements officiels a également fléchi de 2,35 à 2,31 %. Quant au taux hypothécaire, il a également rétrogradé de 3,56 à 3,54 %.

L'examen des bilans des banques et de la situation générale ne révèle aucun changement de la tendance. Tout au plus y trouve-t-on quelques indices qui laissent supposer que l'augmentation de la liquidité des marchés financiers, augmentation constante depuis le milieu de 1948, s'est ralentie. Il est probable que la baisse du taux de l'intérêt a touché le fond.

Les Caisses Raiffeisen maintiendront toujours, en général, l'échelle de taux créanciers préconisée antérieurement, soit obligations: 2 3/4 % (exceptionnellement 3 %) à 5 ans de terme; caisse d'épargne: 2 1/4—2 1/2 %; compte courant: 1—1 1/4 %.

Ces taux permettront normalement d'appliquer 3 1/2 % aux prêts hypothécaires de premier rang et 3 3/4—4 % à ceux de rangs postérieurs avec garantie complémentaire ainsi qu'aux avances sur nantissement de titres. Pour les prêts sur

cautions et engagement de bétail, les conditions seront normalement de 4—4 1/4 %.

* * *

« Ce n'est rien pour nous... » intitule-nous un article paru dans le dernier numéro de ce journal concernant les parts du *Fonds immobilier suisse* (FIS) qui sont offertes en souscription, à grand renfort de réclame mirobolante, à l'épargnant de nos campagnes. On nous signale également qu'une maison du Canada, *C. Douglas Wilson & Co. à Toronto*, cherche à placer en Suisse, en s'adressant également aux petits épargnants, des actions de la « *Bristol Oils Limited* », en faisant miroiter que des compagnies de ce genre ont maintes fois conduit à des fortunes historiques. Nous ne pouvons qu'engager tous ceux qui ont reçu ces offres à les jeter dans la corbeille à papier, même au risqué de manquer l'occasion de devenir un « *Rockefeller* »...

Ensuite des taux bas actuels, l'épargnant et le petit rentier ont vu leurs revenus diminuer dans de sensibles proportions. Ils deviennent ainsi fréquemment des proies faciles pour toutes sortes de démarcheurs qui, à grand renfort de publicité, cherchent à placer des titres d'une valeur effective douteuse en faisant miroiter des taux élevés ou des perspectives de gains importants. On fera bien d'être sur ses gardes et de ne pas céder à des mirages dangereux. Le célèbre économiste français Lucien Romieux disait: « Placez votre argent, en règle générale, dans ce que vous connaissez, dans ce que vous pouvez contrôler. Le meilleur placement c'est dans son travail, dans sa propre affaire. Si vous n'êtes pas dans les affaires, placez votre argent dans des entreprises que vous connaissez bien et que vous pouvez contrôler. » Le paysan ne peut placer plus avantageusement et plus sûrement ses capitaux que dans son exploitation (en amortissant ses dettes) et ensuite à la Caisse Raiffeisen de son village, à laquelle il est directement intéressé, qu'il connaît et peut constamment contrôler.

De tout un peu

Les allocations familiales. — Le 4 juin dernier, à la majorité imposante de 15 850 voix contre 4 162, le peuple valaisan a accepté le projet de loi instituant les Caisses d'allocations familiales. Tous les cantons romands (à l'exception du Jura bernois) bénéficieront ainsi maintenant des bienfaits de cette institution sociale, que seul Lucerne en Suisse allemande a rendue obligatoire jusqu'ici.

Les éternels « faits divers ». — A E... (Vaud), la tenancière du Café *Guillaume Tell* se fait prendre son trésor secret enfermé dans une petite valise, des pièces d'or, des billets de mille francs et de cent, soit une somme de Fr. 50 000.—!

A C... (Fribourg), un ouvrier forestier vient d'être dépouillé de toutes ses économies, soit Fr. 4500.— en billets de banque, qu'il avait cachés dans une armoire...

Avis à tous ceux qui persistent à garder leur argent dans des armoires, cassettes, matelas ou autres cachettes classiques au lieu de le déposer à la Caisse de crédit mutuel ou à la banque, où il serait en sécurité et où il rapporterait un intérêt tout en servant l'économie.

Les taux d'intérêt dans le monde. — Il n'est pas sans intérêt de connaître les principaux taux actuellement pratiqués dans les divers pays. Les voici indiqués par le bulletin du Crédit Foncier Vaudois:

	Taux officiel de la banque d'émission	Rendement moyen des obligations	Taux hypothécaire 1er rang
	%	%	%
Suisse	1 1/2	2,34	3,56
Belgique	3 1/4	4,41	6,0 à 6,5
Danemark	3 1/2	4,29	4,5 à 5,5
Allemagne	4	5,0	6,0
France	3	5,0 (rente)	8,40
Italie	4	4,70	6,75 à 8,25
Pays-Bas	2 1/2	3,10	3,25 à 3,5
Portugal	2 1/2	4,0	4,0 à 6,0
Espagne	4	3,70	5,5 à 6,0
Etats-Unis	1 1/2	2,27	4,5 à 5,0
Angleterre	2	3,63	4,0

31^e Comptoir suisse

Lausanne, 9-24 septembre 1950.

Expression de l'activité économique suisse en ses branches fondamentales, cette foire nationale promet d'être de nouveau fort intéressante et elle attirera certainement de nombreux visiteurs. D'importants aménagements et agrandissements ont eu lieu. Des jardins rénovés, de beaux stands, d'intéressants marchés, concours de chevaux et de bétail assureront le succès de cette manifestation automnale de notre activité nationale. Nouveaux et particulièrement attractifs seront cette année la halle d'industrie laitière, l'exposition de viticulture, le pavillon de l'Italie et les ateliers du goût de Paris, présentation des métiers d'art français d'autrefois et d'aujourd'hui.

Le coin de la sympathie

M. le chanoine Victor Raemy, ancien curé de Morlon, président honoraire de la Fédération de Fribourg-romand, pionnier émérite de la cause raiffeiseniste en terre fribourgeoise, a célébré à Fribourg, le 22 juillet dernier, ses noces d'or sacerdotales.

A l'occasion de cette heureuse fête, nous présentons au vénéré jubilaire nos respectueux hommages et nos plus vives félicitations. Nous lui exprimons notre admiration pour l'œuvre de vie, féconde

et bénie qu'il a accomplie durant ses cinquante années de sacerdoce. Notre admiration et notre reconnaissance vont notamment à l'éminent pionnier raiffeiseniste, fondateur de nombreuses Caisses et animateur pendant de longues années du mouvement raiffeiseniste fribourgeois-romand.

Nous sommes profondément reconnaissant au chanoine Raemy pour tout ce qu'il a fait pour la cause Raiffeisen et lui renouvelons l'hommage de notre haute estime en exprimant le vœu ardent que Dieu lui accorde santé et longue vie.

Sx.

Extraits des délibérations

de la séance des organes de l'Union du 24 juin 1950, à Lugano.

1. Les conditions d'admission étant dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées, sont admises dans l'Union :

Tamins et Languies (Grisons)
Gätzi-Warmesberg (St-Gall),
Arogno (Tessin),
Baulmes (Vaud),
Bellwald (Valais).

19 fondations sont ainsi déjà intervenues en 1950 ; elles portent à 910 le nombre actuel des Caisses affiliées.

2. Statuant sur les crédits spéciaux exigeant son prononcé, le Conseil d'admini-

nistration, sur préavis de la direction et après étude approfondie de chaque cas, donne son approbation à 18 crédits à des Caisses affiliées portant sur un montant total de Fr. 1,380,000.—.

3. Le rapport annuel de l'Union est sorti récemment de presse et a été remis aux intéressés et à toutes les Caisses affiliées. Cette publication de 68 pages donne, comme d'ordinaire un aperçu complet de l'activité déployée par les Caisses Raiffeisen suisses et leur centrale au cours du dernier exercice. Ce rapport a été favorablement commenté par la grande presse.

4. La direction de l'Office de revision rapporte sur les travaux d'organisation du congrès, qui réunira près de 1500

délégués. Cette manifestation annuelle du mouvement Raiffeisen suisse exerce toujours une grande force attractive, accrue encore cette année du fait que la réunion a lieu à Lugano.

5. La direction de la Caisse centrale présente le bilan au 31 mai 1950 et rapporte sur la marche des affaires au cours des cinq premiers mois de l'année. Les Caisses locales parvenant à utiliser plus aisément leurs disponibilités sur place, la somme du bilan de la centrale a rétrogradé depuis le 31 mai de Fr. 201,0 millions à 194,5 millions. Les dépôts directs du public sur livrets d'épargne et contre obligations accusent un léger mais continu développement. Les crédits aux Caisses affiliées sont restés aux environs de Fr. 18 millions. Si la Caisse centrale bénéficie toujours d'une abondante liquidité, elle ne souffre toutefois pas de la pléthore de disponibilités dont se plaignent les grandes banques.

6. La situation du marché monétaire et des capitaux fait l'objet d'une étude et d'une discussion. Il est constaté à cette occasion que, d'une manière générale, les Caisses sont en mesure d'utiliser pour des prêts et crédits courants les nouveaux capitaux qui leur parviennent, ce qui leur permet de maintenir leurs taux d'intérêts créanciers, en favorisant et en encourageant ainsi la petite épargne populaire.

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

† GIOVANNI HEUBERGER

direttore

Il movimento Raiffeisenista nazionale ha perduto uno dei suoi più grandi Uomini. La natura ha schiantato la pur forte fibra di Giovanni Heuberger, direttore del servizio di revisione dal 1935 e difensore del nobile ideale raiffeisenista sin dal 1917.

Il compianto Direttore s'era sottoposto giorni or sono ad un'operazione chirurgica il cui punto debole era ormai già stato superato e tutto lasciava intravedere e sperare un completo ed oltremodo sollecito ristabilimento.

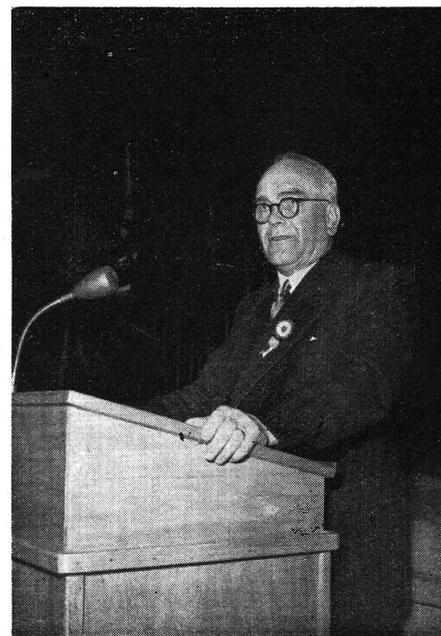
Il Paziente già aveva ripreso il ben noto entusiasmo, l'abituale ottimismo in una ben prossima ripresa della alacre Sua attività. La sorte del destino è stata però tragica ed irremovibile.

Giovanni Heuberger non è più ; ci ha abbandonati per sempre ; solo il Suo spi-

rito veglierà su di noi, e la Sua voce risoluta ma affettuosa e paterna saprà incitarci nella continuazione della buona via incamminata, ci incoraggerà, ed il Suo spirito ci inculcherà l'indispensabile fiducia nell'avvenire.

Giovanni Heuberger nacque nel 1890, da modesti contadini, nel Toggenburg. La prematura perdita del padre costrinse il giovane figlio a contribuire ben presto al sostentamento della famiglia. A 16 anni venne assunto presso l'amministrazione federale delle poste, dopo aver superato brillantemente gli esami di ammissione.

Il Consiglio di Amministrazione dell'Unione fece appello a Giovanni Heuberger nel 1917, allorché venne istituito il segretariato permanente. Il compito assunto non era quindi dei più facili a risolvere. All'Unione occorreva infatti l'Uomo che sapesse divulgare con giovanile vigore e disciplina, l'ideale raiffeisenista, assicurando contemporaneamente la messa in attività del servizio di revisione,



Il dir. Heuberger al Congresso di Lugano.

Giovanni Heuberger si è dedicato con anima e corpo a quest'immenso lavoro. La Sua intelligenza ed il Suo coraggio, in una parola il Suo cuore, erano al servizio della grande idea. Il Suo dinamismo fu incontestabilmente il principale fattore del costante giro ascendente della nostra associazione. Giovanni Heuberger rappresentava il vero tipo del raiffeisenista perfettamente convinto. A Lui dobbiamo buona parte delle istituzioni ausiliarie dell'Unione, quali la cooperativa di fidejussione, la cassa di compensazione familiare ecc.; fu il vero propagatore d'ordine, di disciplina, di spirito del lavoro e di devozione, di sottomissione dell'interesse personale a quello generale, a quello collettivo. I compromessi non gli erano noti; il rispetto degli statuti e dell'ideale dei principi fondamentali era per il grande scomparso un sacro obbligo morale.

Solo la Sua volontà, il Suo carattere e la Sua costanza hanno saputo unire il movimento raiffeisenista elvetico, rendendolo forte e prospero. Con la morte di Giovanni Heuberger i Raiffeisenisti ticinesi hanno perso un illustre difensore della buona loro causa. Questo grande Confederato ha saputo conoscere ed apprezzare i veri bisogni del Ticino, s'è dato la pena di studiarne le necessità e con patriottico amore Egli ha assicurato il Suo incondizionato appoggio.

Per chi ha potuto seguire da vicino l'operato di Giovanni Heuberger a favore delle Casse rurali ticinesi non esiste alcun dubbio. Grazie ai non pochi sacrifici personali in fatiche e tempo, Lui ha saputo favorire il Ticino con l'appoggio dell'Unione Centrale, diffondendo ovunque ed in qualsiasi occasione uno sano spirito di fratellanza, di concordia e di reciproca comprensione. I Raiffeisenisti ticinesi gliene sono grati e perennemente riconoscenti.

Il Direttore Giovanni Heuberger non ha limitato la Sua attività unicamente all'istituzione di Raiffeisen. Ovunque l'interesse generale e della collettività lo esigevano Lui offrì la Sua generosa opera. Quale membro del consiglio di amministrazione della Banca Nazionale Svizzera e di una commissione dell'istituzione nazionale per l'assicurazione vecchiaia e superstiti, nel campo nazionale ed in differenti altre commissioni comunali, Egli non si stancò mai di collaborare per il bene della nostra popolazione, in altre parole per il bene della vita economica e sociale nazionale.

Per le eminenti Sue qualità personali le cariche da Lui tenute hanno ognor brillato di singolare splendore, mentre l'autorità, la stima ed il favore che circondavano l'uomo, hanno contribuito largamente a diffondere e radicare la fiducia nell'istituzione ov'era partecipe e nelle quali ben presto diventava primiero esponente.

Accanto al movimento nazionale nostro anche la Sua Famiglia piange il Marito ed il Padre; la triste sorte ha colpito la dilui Famiglia con schianto grave ed irreparabile.

Possa almeno la simpatia dei raiffeisenisti tutti alleviare la grande sofferenza e ridonare coraggio e fiducia.

A Te, caro Direttore Heuberger, il personale dell'Unione Centrale porge il più reverente saluto e ben di cuore fa voto di continuare sul cammino da Te tracciato, con lo stesso entusiasmo, con la stessa fiducia e con la stessa fede ed abnegazione, con lo stesso spirito alimentato dalla devozione per l'ideale nobile del quieto cooperare per il bene ed il progresso del paese.

rg.

do il debitore offre in garanzia titoli della Cassa — obbligazioni, libretti di risparmio — oppure cartevalori di altre Casse Raiffeisen o dell'Unione). E' però suo sacrosanto dovere di *consigliare* il mutuatario. Non basta che la garanzia sia sufficiente, sia buona, per presentare la domanda al comitato di direzione.

Il cassiere si adopererà del suo meglio per illuminare il debitore sulla via migliore da seguire, sia per quanto concerne l'ammontare del prestito, che per quanto riguarda la garanzia da produrre.

Capita troppo sovente che il debitore offre semplicemente un'ipoteca, meravigliandosi e... spaventandosi poi in seguito di fronte alle spese da sopportare, rappresentanti alle volte delle enormità.

Appunto in simili casi il cassiere avveduto da prova di capacità e di logico acume. Il debitore viene infatti consigliato sul più facile e meno costoso procedimento da seguire.

Dopo questa necessaria premessa, il richiedente potrà redigere la domanda di prestito ed il cassiere gli sarà prodigo di consigli e di direttive.

Sottolineamo però il fatto che il cassiere non deve permettersi, per nessun motivo, di assicurare la positiva evasione della domanda e neppure di promettere lo sborso dei capitali da parte della Cassa.

Simile mansione è di esclusiva competenza del comitato di direzione. Osservate e soddisfatte queste formalità, il *cassiere trasmetterà la richiesta al presidente del comitato di direzione o a chi ne fa le veci*, consegnando gli atti in suo possesso.

Il presidente, eventualmente in collaborazione con il cassiere, effettuerà le prime indagini necessarie (informazioni, perizie ecc.) e sottoporrà la domanda ad un attento ed oggettivo esame.

Alla prossima seduta del comitato il *presidente* sottoporrà la domanda ai colleghi dell'amministrazione, rendendo noto contemporaneamente il risultato delle sue ricerche ed il suo preavviso.

Il comitato di direzione discuterà la questione, prenderà poi la sua decisione; in caso di accogliere favorevolmente la domanda, il cassiere verrà autorizzato ad effettuare lo sborso dopo che tutti gli atti necessari saranno stati regolarmente prodotti.

Da quanto sopra risulta quindi evidente che il cassiere deve sottoporre ogni singolo caso al presidente *prima* delle sedute del comitato.

Solo in questo modo si ossequiano le competenze del comitato di direzione e si permette al presidente di dirigere convenientemente le sedute, presentando proposte elaborate e studiate.

Come deve procedere per l'esame di una domanda di prestito

Allorquando si passa a spassionata ispezione intima delle competenze dei singoli organi di una Cassa rurale, sistema Raiffeisen (comitato di direzione, consiglio di sorveglianza e cassiere) nasce sovente e spontanea la domanda: come e con quali criteri si deve procedere per vagliare e decidere una domanda di prestito; chi è competente in materia?

Seguiamo ora le vicende di una richiesta del genere e consideriamo subito l'atteggiamento che deve osservare il cassiere.

Solo raramente il mutuatario si recherà di persona alla Cassa per la consegna

della domanda di prestito, regolarmente redatta, con l'indicazione delle garanzie necessarie e via dicendo.

A lui interessa particolarmente l'importo del prestito; alla Cassa spetta di esigere quanto necessario per l'incarto.

Il cassiere deve quindi indicare al richiedente le modalità da seguire, le garanzie da prestare, l'ammontare da convenire, l'interesse che sarà applicato in caso di concessione e via dicendo. Ciò avviene però solo in via informativa, senza nessun impegno, nè per il futuro debitore e nemmeno per gli organi della Cassa.

A norma delle disposizioni statutarie il cassiere non può accordare direttamente prestiti o crediti (eccezion fatta allorquan-

Solo ossequiando la norma della netta distinzione dei compiti dei comitati e del cassiere, sarà possibile evitare a priori qualsiasi conflitto di competenza ed assicurare quindi una gestione regolare, conforme alle disposizioni legali e statutarie.

Il consiglio di sorveglianza non partecipa alle riunioni del comitato di direzione. Quale organo interno di controllo esso si riunirà periodicamente (ogni tre o quattro mesi) ed esaminerà diligentemente l'attività svolta dal comitato di direzione e dal cassiere (controllando il libro dei verbali ed i registri contabili) e sottoponendo a nuova analisi ogni prestito o credito accordato dopo l'ultimo controllo effettuato.

A norma degli statuti egli attirerà l'attenzione del comitato di direzione su eventuali manchevolezze, esigendone la regolarizzazione, ed in casi gravi non si mancherà di darne comunicazione al servizio di revisione dell'Unione.

Il consiglio di sorveglianza sarà inoltre chiamato a deliberare sulla concessione di un prestito, allorché il richiedente od il fidejussore è membro del comitato di direzione oppure allorché l'importo del debito e le garanzie sono tali da esigerne la sua ratifica.

Presupposti per il successo della Cassa Raiffeisen

Per fondare ed amministrare una Cassa Raiffeisen, occorre spirito di disinteressamento, volontà di sacrificio e perseveranza.

Queste organizzazioni hanno in generale degli inizi assai modesti. Se sono però ben amministrate le Casse si sviluppano, si rafforzano e guadagnano sempre maggior terreno, poichè la popolazione che può osservare la loro attività non può — in buona fede — misconoscere i vantaggi morali e materiali assicurati da simili istituti.

Non appena raggiunto un determinato sviluppo, le Casse Raiffeisen offrono i capitali alla classe lavoratrice e media a condizioni vantaggiose; è così pure facilitato ovunque il risparmio e molte situazioni finanziariamente deboli ed insignificanti che arricherebbero di soccombere vengono spesso vantaggiosamente aiutate e salvate.

Nel contempo viene facilitato inoltre l'unione e favore della causa comune, sviluppato l'amore per la cosa pubblica.

Con la formazione di sostanza sociale,

le Casse gettano la base della prosperità e dell'indipendenza della classe media.

G.-E. Traber,

pioniere del movimento raiffeisenista svizzero.

L'onestà e la lealtà negli affari

(Estratto dal rapporto presentato all'assemblea generale della federazione friborghese, dal presidente sig. Henri Monnard.)

Permettetemi di toccare una questione di carattere generale che mi sembra rivesta primordiale importanza per una buona amministrazione generale. Alcuni casi vissuti recentemente in relazione diretta con le nostre Casse, mi hanno indotto ad esporre alcune considerazioni circa l'onestà e la lealtà negli affari.

Non sarà mai possibile eliminare dalla società umana gli individui le cui mire tendono unicamente al guadagno materiale e personale.

Il nostro movimento Raiffeisen si basa sulla giustizia e sull'onestà. Le nostre Casse non hanno forse contribuito a lottare contro gli abusi di taluni istituti di credito? Non è forse il nostro programma: tassi favorevoli ai depositanti ed ai debitori, concessione di prestiti e di crediti a chi ne è degno, spirito di devozione da parte degli organi dirigenti, esclusione di profitti illeciti e di dividendi?

Conserviamo e difendiamo gelosamente queste basi essenziali — nella conclusione di affari — appunto anche perchè nettamente in opposizione a quelli di molte altre istituzioni purtroppo sovente dominanti. Innalzando e rispettando i principi dell'onestà e della morale cristiana renderemo già un enorme servizio alla collettività.

Al cassiere — in modo particolare — si presentano non di rado taluni casi di coscienza, sovente difficili da risolvere. Egli può infatti essere a conoscenza che taluni depositi affidati all'istituto non sono stati notificati, che parecchi clienti si servono magari di sotterfugi per nascondere il loro patrimonio.

Come ci si deve comportare allora?

Egli deve rispettare i due principi seguenti:

- a) segreto bancario assoluto, che non permette alcuna indiscrezione nè direttamente e nemmeno indirettamente;
- b) nessuna operazione sarà effettuata in contraddizione alla legge sulle banche, alla morale (dunque alla lealtà) e nessuna dichiarazione fittizia.

Ed ora esaminiamo qualche caso in relazione a quanto sopra.

Supponiamo che un cliente disponga di un credito ipotecario presso la Cassa rurale di X. Poco prima della fine d'anno il cliente ritira sino al limite di credito, con lo scopo evidente di presentare un debito possibilmente elevato all'Ufficio delle contribuzioni ed ottenere di conseguenza una riduzione delle imposte.

Il cassiere che intravede simile cosa può rifiutare lo sborso dei capitali domandati? Evidentemente no, dato che il cliente può disporre in ogni momento dei suoi crediti. Al debitore spetta poi di dichiarare i capitali in suo possesso.

Per contro se il fisco domandasse più tardi un estratto del conto corrente (attraverso il cliente stesso s'intende!) il cassiere non potrà, per nessun motivo, modificare le operazioni avvenute, aggiungerne o stralciarne, anche se il risultato finale rimane immutato. La stessa cosa vale per quanto concerne le dichiarazioni relative ai conti creditori. Il cassiere non ha il diritto di ingannare il fisco nel calcolo dell'imposta anticipata o delle imposte dovute dalla cassa.

E' questa una questione di lealtà che non ammette eccezione alcuna.

La 18^{ma} Cassa rurale del Ticino

Anche Arogno ha la sua Cassa rurale. Un'istituzione di tanto progresso non poteva mancare lassù.

In un paese come quello! Secondo a nessuno in fatto di realizzazioni sociali! Candidato al titolo di villaggio modello: acqua potabile, cassa malati, latteria, cooperativa di consumo, consorzio d'allevamento bovino ed ovino, alpe riattato e riorganizzato sul tipo di quello di Piora, ecc.

Ed ora la Cassa cooperativa che favorirà il risparmio e lo sviluppo degli affari. Che rafforzerà ancora più lo spirito solidale, già tanto profondo. Serena ed appassionata la discussione sorta alla conferenza di orientamento, tenuta il 26 marzo u. p. dal sig. Ceppi, presidente della federazione. Molte ed assennate le domande poste! Tutte rilevanti acume, buon senso, cautela.

Un gruppetto di coraggiosi, decise la fondazione, raccolse nuove adesioni, 31 in totale, ed il 22 aprile u. p. la cassa sorveva nel segno della concordia, dopo approvazione degli statuti, presentati dal revisore sig. Giudici. Molti dovrebbero essere gli elogiati. Non vorrei far nome nel timore di cadere in involontarie dimenticanze.

Il signor Sartori Rinaldo, animatore di tante opere sociali, è stato investito della presidenza del comitato di direzione; la scelta del cassiere è caduta sul sindaco sig. Amelio Delucchi; il sig. Piegai Jean è stato nominato presidente del consiglio di sorveglianza.

La Cassa di Arogno si affermerà rapidamente, nata com'è sotto i migliori auspici. Questo è anche l'augurio di tutti i Raiffeisenisti ticinesi.

* * *

Le affiliate all'Unione centrale nelle regioni svizzere di lingua italiana si portano così a 22. Osiamo sperare che la simpatia, l'entusiasmo e la fiducia sin'ora dimostrati nei confronti dell'idea di Raiffeisen abbiano a perdurare ed a facilitare l'ulteriore sviluppo di simili istituzioni. Ci

auguriamo contemporaneamente che numerosi altri villaggi possano presto beneficiare dei vantaggi materiali, morali e sociali assicurati dalle Casse Raiffeisen. Raiffeisenisti, diffondete l'ideale del nostro movimento anche nei comuni vicini; favorite così il sorgere di nuovi istituti locali di mutuo aiuto e di risparmio, assicurando ai vostri convalleneri i privilegi di un'organizzazione creata nell'esclusivo interesse delle popolazioni campagnuole.

* * *

Anche negli altri cantoni l'attività di fondazione ha incontrato numerose simpatie.

Alla fine di maggio 19 nuove fondazioni hanno portato a 910 l'effettivo delle affiliate all'Unione.

CARDAGE DE TRICOTS

usagés

Demandez renseignements à la

CARDERIE DE LAINES, ALEXANDRE KOHLER, VEVEY

pour couvre-pieds et matelas. Je reprends ce travail comme avant-guerre. Chacun reçoit sa laine.

Le nuove Casse si ripartiscono nei seguenti cantoni:

Argovia 1; Grigioni 9; S. Gallo 2; Zugo 1; Lucerna 1; Vaud 1; Neuchâtel 1; Ticino 2; Vallese 1.

Les faits parlent !

L'appareil « Hauser » présente d'énormes avantages que n'offrent pas d'autres systèmes. Il est solide, léger, pratique.

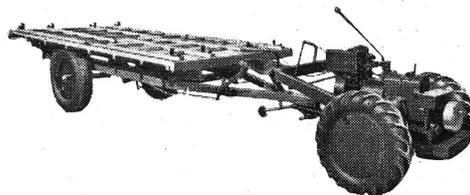
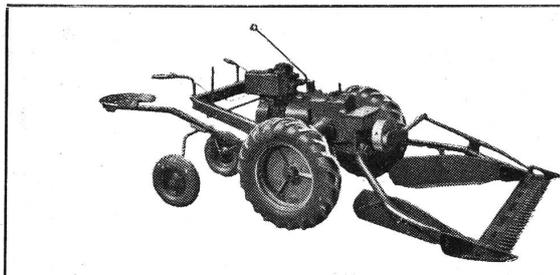
C'est ce que nous écrit spontanément un client. Ne voulez-vous pas, vous aussi, bénéficier des multiples avantages qu'offre la clôture électrique « Hauser » ?

Prospectus, liste des prix et références gratuitement à disposition.



HAUSER Apparate GmbH
Wädenswil Tel. 051 95 66 66

S C H E E R



Le grand succès

La machine la plus moderne — avec engrenage différentiel

Usages comme :

Motofaucheuse (foin et blé), **Treuil** locomobile avec 4 vitesses, **Force motrice** (pour scies, meules, pompes), **Pulvérisateur** à haute pression, monté sur châssis, **Petit tracteur** très pratique pour le transport et pour le labourage. Demandez prospectus !

Rendez-nous visite au Comptoir à Lausanne !



ERNEST SCHEER S. A. — HERISAU

Fondée en 1855

ATELIER DE CONSTRUCTION

TÉL. (071) 5 19 92

Fabrication et vente :